

Informations 2011



Le Petit Parignéen n°27 - Janvier 2012

BULLETIN MUNICIPAL INFORMATIONS 2011 - SOMMAIRE

Lettre du Maire	3
LA VIE DE LA COMMUNE	
Etat civil	4
Cérémonie des vœux, nouveaux arrivants	5
Budget 2010	6-8
SDEGM, Accessibilité, Code de la rue	9
Elaboration du plan local d'urbanisme	10
Gestion de l'eau	11
Concours des maisons fleuries	12,13
Commémoration 11 novembre, patinoire, fête de la musique	14
Point lecture	15
Liaison douce Parigné-Mayenne	16-18
Centre de loisirs	19
Chantier argent de poche, emploi passerelle	20
LES ASSOCIATIONS	
Parigné Gym, Aînés ruraux	21
ADMR, CLlic May'âge	22
Familles Rurales	23,24
US Parigné Foot	24
Mucoviscidose, associations, information	25
Groupement de défense et les corvidés, FDGDON	25,26
COUP DE PROJECTEUR SUR DES PARIGNÉENS	
Agriculture, Vététistes, Cyclisme	27
Ping-pong	28
INFORMATIONS	
La régulation, le recensement dès 16 ans	29
Informations utiles, gestions des animaux	30
Civisme	31
Les médaillés 2011	32

HORAIRES DE LA MAIRE Tél : 02 43 00 36 47 - Fax : 02 43 00 38 36

MARDI	9H - 12H	14H - 18H
MERCREDI	9H - 12H	Secrétariat fermé au public
JEUDI	Secrétariat fermé au public	14H - 18H
VENDREDI	Secrétariat fermé au public	14H - 18H
SAMEDI	9H - 12H	



En ce début d'année, où les journalistes et les économistes nous prédisent une année 2012 chaotique, je souhaite en premier lieu que notre pays ne sombre pas dans un pessimisme profond accentuant les effets de la crise que nous traversons.

C'est pour cela, qu'au nom de votre conseil municipal, j'ajouterai à mes vœux traditionnels de bonheur, santé et prospérité celui d'espoir en l'avenir.

Bien sûr, la situation présente engendre des répercussions importantes sur les budgets de nos collectivités locales en nous imposant de revoir nos projets soit en les réduisant soit en les reportant.

Face aux restrictions financières, à la stagnation de nos ressources et à l'augmentation de nos charges entraînant une baisse sensible de notre autofinancement, votre conseil a pris le sage parti de maintenir les projets actuels en l'état tout en les échelonnant au delà de la mandature en cours.

Au cours de l'année 2011 nous avons investi :

- 10 500 euros pour les frais d'études d'aménagement des rues des Peupliers et des Marronniers et d'agrandissement de la salle communale.

- 99 500 euros pour l'effacement des réseaux et l'implantation de nouveaux lampadaires.

- 28 000 euros pour l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation du chemin piétonnier et thématique devant relier Parigné à Mayenne.

- 7 300 euros pour l'achat d'un véhicule utilitaire en remplacement de celui en service depuis vingt ans.

Pour les projets prévus à courte échéance, le dossier de la voie verte entre Mayenne et Parigné est bouclé techniquement et financièrement. Les premiers travaux devraient débuter au printemps prochain et s'étaler jusqu'au mois de juin 2013 pour les plantations et les aménagements publics. Il devrait être praticable à compter de l'été 2012.

Ce dossier est exemplaire en matière de coopération intercommunale avec l'implication financière importante de la Région, du Département et de la ville de Mayenne qui prendra à son compte 50 % des sommes restant à la charge de notre commune après déduction des subventions.

Merci à notre conseiller général Michel Angot, maire de Mayenne, à Jean Pierre Le Scornet vice président de la Région, aux équipes des services administratifs du bureau d'études et

Le mot du maire

des espaces verts de la ville de Mayenne de nous avoir apporté leur aide et leurs compétences pour faire aboutir ce dossier de coulée verte entre nos deux collectivités.

Les travaux des rues des Marronniers et des Peupliers devraient, quant à eux, être réalisés en 2013, les subventions ne pouvant être demandées qu'après la mise en place d'un Code de la Rue début 2012.

Ces deux projets seront à l'ordre du jour d'une réunion publique d'information au cours du premier trimestre de l'année.

Le réaménagement de la salle municipale qui a fait l'objet d'une séance de travail avec les responsables des associations locales sera reporté vraisemblablement sur le prochain mandat.

Au niveau départemental en se classant premier dans la catégorie des communes de 500 à 1 000 habitants notre village tient toujours le haut du pavé en matière de fleurissement.

Nous allons tenter en 2012 d'obtenir au niveau régional le label « une fleur ».

Un grand merci à tous ceux et toutes celles qui participent à l'embellissement de notre environnement sans oublier l'équipe municipale et le personnel communal en charge de cette activité.

Notre Communauté de Communes a lancé il y a quelques mois un projet de territoire à travers une consultation de l'ensemble des élus de nos communes en y associant également les personnes de la société civile souhaitant s'impliquer dans cette réflexion sur le devenir de notre cadre de vie. Les résultats de ce travail considérable devraient être publiés au cours des prochains mois.

Avant de vous réitérer mes vœux les plus chers pour cette nouvelle année, permettez-moi d'associer à tous mes remerciements les membres des associations, les adjoints et les conseillers municipaux pour le temps qu'ils consacrent au service des autres.

Jean Frachet

Naissances

Salomé JUMELAIS	13, rue des Artistes	12/05/2011
Camille HIGNET	6, résidence des Genêts	30/07/2011
Nahel SEJOURNE	8, square des Croisettes	17/10/2011
Dorine CROISSANT	Le Haut Montrieux	23/10/2011
Gladys FROISSARD	15, résidence des Genêts	23/10/2011
Léana LE CORRE	7, résidence des Genêts	30/10/2011
Estelle GARNIER	Montrieux	01/11/2011

Assistantes maternelles agréées

Mme Chatellier	3 résidence des Bruyères	Tél. : 02 43 00 36 97
Mme Foucher	2 bis, rue des Peupliers	Tél. : 02 43 04 27 95
Mme Gérard	8 résidence de l'Epinay	Tél. : 02 43 00 89 58
Mme Gouallier	6 résidence des Peupliers	Tél. : 02 43 04 90 51
Mme Janvier	6 rue des Artistes	Tél. : 02 43 32 14 92
Mme Lambert	Nezan	Tél. : 02 43 04 46 72
Mme Lebeau	22, résidence de l'Epinay	Tél. : 02 43 00 36 70
Mme Pichereau	28 résidence des Genêts	Tél. : 02 43 04 59 27
Mme Dufour	13 résidence des Genêts	Tél. : 06 07 62 38 46

Mariages

Sabrina FLANDRIN - JérémY GUYARD	04/06/2011
Mathilde PATARD - JérémY BESNIER	03/09/2011

Décès

Rémi METAIRIE	8, résidence de la Fontaine	07/09/2011
---------------	-----------------------------	------------

Rémi, breton d'origine, s'installa à Parigné dans les années 80, et **s'impliqua très rapidement** dans la vie de notre commune en rejoignant l'équipe municipale en 1989. Il fut, également, président de l'U. S. Parigné de 1991 à 1995.

Très assidu à nos réunions de conseil, il participa au travail de nombreuses commissions et ses interventions y furent toujours pertinentes et constructives. Avec beaucoup d'humour, de sobriété et de bon sens, **il apportait sa contribution** à

l'étude et à l'élaboration des projets.

Malgré ses ennuis de santé qui ont perturbé son quotidien durant de longs mois, il a toujours largement et activement **donné de son temps** pour animer la vie de la commune.

Rémi, merci pour l'exemplarité dont tu nous as fait bénéficier au cours de ces longues années. Nos pensées resteront à jamais avec toi.

Jean Frachet



Rémi Métairie

Cérémonie des vœux et accueil des nouveaux arrivants

Vendredi 21 janvier, une cinquantaine de personnes s'est déplacée jusqu'à la salle communale **pour entendre les vœux de Jean Frachet.**

Ce dernier en a aussi profité pour souhaiter la bienvenue **aux nouveaux arrivants** dans la commune.

Vingt huit nouveaux foyers se sont créés en

2010. La population totalise environ 760 habitants.

Tous les gens présents à la cérémonie ont pu discuter ensemble et faire plus ample connaissance autour d'un verre de l'amitié. Cette soirée conviviale, **toujours très appréciée**, permet de démarrer chaleureusement l'année. ●



Nouveaux arrivants à Parigné en 2011

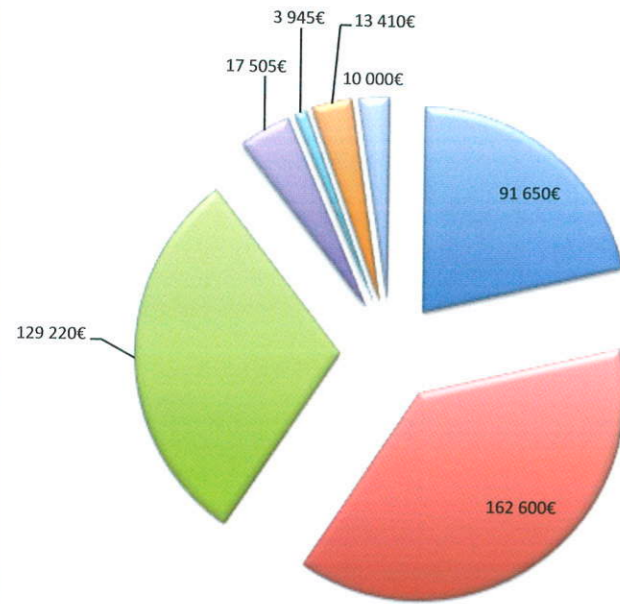
Nicolas GRISON & Emilie RICHARD
Julien NEEL & Frédérique DEPERIERS
David CAMPION
Guillaume GERBOUIN & Lucie VAUGEOIS
Patrick & Janine CHAPITEAU
Allan BRAULT & Alexandra GALOPPIN
Stéphane MALHERBE & Laura GIRARD
Jérémy et Charlene MONTARON
Jacky et Sabrina DUFOUR
Pascal et Frédérique MOUSSAY
Evelyne NOUAR
Laurent FOMBERTASSE
Alexandre LESIEUR
Nathalie TERAU
Doriane TULLEAU
Séverine RAPICAULT
Grégory MOISSON & Julie JAOUEN
M. et Mme Philippe ROUSSEL
Eric GILBERT & Jessica THOMAS
Christophe TARRIERE & Delphine ROBINO
Miguel YARD & Céline LEMASCON

8 résidence des Capucines
11 résidence des Peupliers
21 rue des Marronniers
9 résidence de la Fontaine
Le Petit Nezan
3 résidence des Primevères
4 rue des Marronniers
3 résidence des Genêts
13 résidences des Genêts
6 résidence des Oliviers
16 résidence des Oliviers
17 résidence des Oliviers
18 résidence des Oliviers
7 résidence des Capucines
19 résidence des Oliviers
15 résidence des Oliviers
34 résidence des Genêts
9 résidence des Capucines
8 résidence des Oliviers
12 rue des Marronniers
3 rue des Artistes

BUDGET 2011

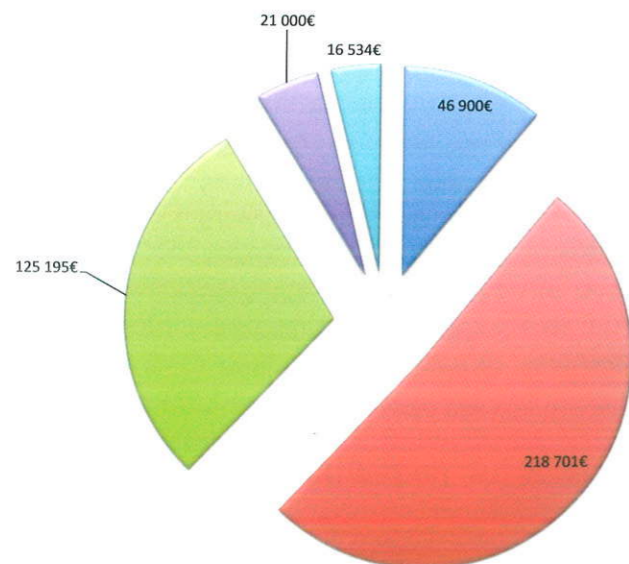
Fonctionnement 428 330 €

Dépenses



- Charges à caractère général (électricité, chauffage, carburant, téléphone, frais postaux, assurances déchets de jardin, entretien général, entretien bâtiments, fournitures ..)
- Charges du personnel (Salaires, URSSAF, caisse retraite, médecine du travail, assurances)
- Charges de gestion courante (Indemnités, aide-sociale, frais scolaires, subventions, service incendie)
- Charges financières et exceptionnelles
- Dépenses imprévues
- Dotation aux amortissements
- Virement section fonctionnement

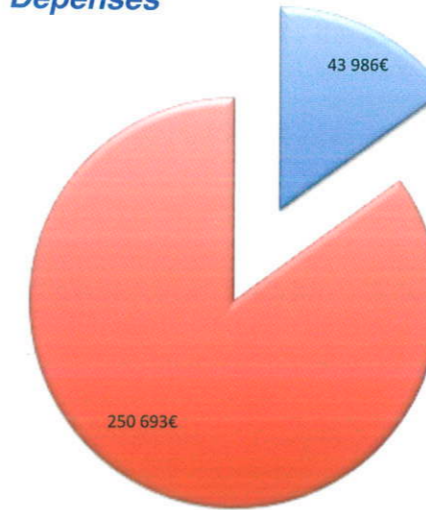
Recettes



- Produits du domaine (Concession, redevance à caractère social, ordures ménagères)
- Impôts et taxes (Contributions directes, permis de chasser, taxes droit de mutation)
- Dotations et participations (Dotations, compensations, fonds de péréquation)
- Produit de gestion courante (Location, atténuation de charge)
- Report

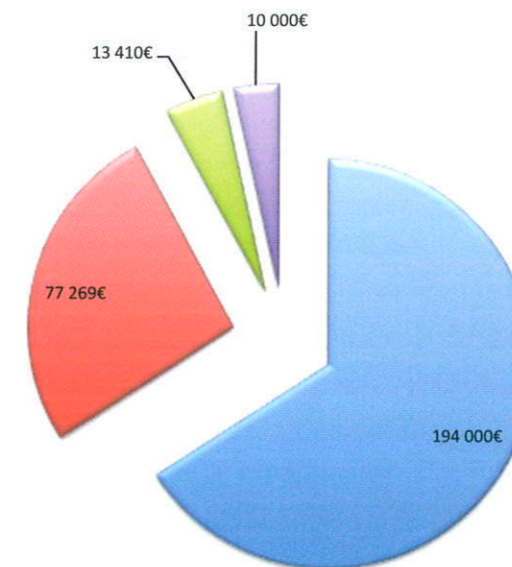
Investissement 294 679 €

Dépenses



- Emprunts, dépôts
- Dépense d'équipement (aménagement du cimetière, rue des Marronniers, PLU, Zone urbaine, effacement des réseaux, étude salle)

Recettes



- Recettes d'équipements (subventions, emprunts)
- Recettes financières (Auto-financement, FCTVA, report)
- Opérations d'ordre, Dotations
- Virement fonctionnement

Les taxes

Taxe d'habitation	11.94 %
Taxe foncière sur le bâti	20.68 %
Taxe foncière sur le non bâti	38.12 %

Subventions

Union sportive Parigné	2 300 €	Groupement défenses cultures	250 €
Aînés ruraux	1 000 €	SPA	225 €
Parigné Gym	540 €	Resto du coeur	100 €
Familles Rurales	610 €	AMI	220 €
A D M R	576 €	Lycée	110 €

Service d'eau	Fonctionnement	Dépenses-recettes	178 380 €
	Investissement	Dépenses-recettes	150 510 €
C. C. A. S.	Fonctionnement	Dépenses-recettes	876 €
	Divers tarifs		
Location salle :			
Du 1er octobre au 30 avril il est facturé 25 € de plus pour le chauffage.			
Caution de 150 € à la réservation.			
Attestation d'assurance obligatoire.			
Cimetière			
concession de trente ans			
		Tombeau : 100 €	Cave-urne : 450 €

Centre de loisirs : Nouveaux tarifs à compter du 1^{er} septembre 2011.

QF	1/2 journée Commune	Journée Commune	1/2 journée Hors commune	Journée Hors commune
Inférieur ou égal A 600 €	3,75 €	5,38 €	4,77 €	7,20 €
De 601 à 900 €	3,85 €	5,58 €	4,87 €	7,40 €
Plus de 901 € et non renseigné	3,95 €	5,78 €	4,97 €	7,61 €

Subvention voyage étude, classe de neige : Nous vous rappelons que la commune participe (suivant le quotient familial) aux frais occasionnés par les voyages organisés dans le cadre scolaire. En 2011, 499,50 € ont été ainsi distribués à diverses familles.

Achats et travaux divers :

Rue des Marronniers : frais d'études pour aménagement	4 425 €
Salle : étude de faisabilité d'agrandissement de la salle	4 200 €
Liaison douce : achat terrains pour la réalisation du chemin	28 128 €
Arbustes	1 078 €
Voiture Peugeot Partner	7 300 €
Frais scolaires : pour 103 élèves	55 329 €
Zone urbaine : frais d'études	1 890 €
Effacement réseaux	99 550 €

**Aménagement
du bourg**

SDEGM - Syndicat d'électricité et du gaz de la Mayenne

Commencé depuis un an, l'**effacement des réseaux** électriques et téléphoniques rue des Peupliers, rue des Cèdres et allée des Tilleuls est terminé.

La réception a eu lieu le 9 décembre 2011. Vingt et un candélabres sont en place avec des lampes sodium de 70 watts, moins énergivores que celles antérieures (vapeur de mercure de 125 watts) : économie d'énergie oblige.

Le renforcement de réseau demandé par certains riverains a été réalisé en même temps que l'effacement des réseaux, ce qui a contribué à baisser le prix du marché car il est pris en charge à 100 % par le SDEGM. Le coût total des travaux s'élève à 99 550€.

La fibre optique n'est pas oubliée. Quand celle-ci arrivera à Parigné sur Braye, elle pourra passer dans le fourreau de France Télécom.

Disparition des lampes à vapeur de mercure haute pression. Directive de la Commission Européenne. 14/U4/2U 15

Dans le cadre de cette directive, le conseil municipal a décidé de remplacer les dix-sept lanternes, résidence de la Braye et résidence de l'Epinay, pour un coût total de 8 449 €.

La prise en charge du SDEGM est de 3 859 €.

De même, afin de **faire des économies d'énergie**, les horloges mécaniques vétustes ont été remplacées par des horloges astronomiques. Ces horloges permettront l'allumage et l'extinction sur l'ensemble du réseau en même temps.

Coût du remplacement des horloges : 1 150 € HT. Prise en charge du SDEGM 40 % + TVA.

L'aide du syndicat prenait fin le 31 déc. 2011. ●



**Sécurité
Routière**

CODE DE LA RUE À PARIGNÉ

Suite au décret du 30 juillet 2008, M. Moriceau de la D.D.T (service de l'Etat) a expliqué la marche à suivre pour réaliser le schéma directeur de circulation apaisée du bourg.

Un groupe de pilotage a été désigné.

Composition : Martine Flandrin, Angéline Foucher, Paulette Geslin, Michel Lénas, Gérard Mareau, Jean Frachet, Roger Tourneux référents "code de la rue", Jean Barreau, Norbert Gaisnon et Nicole Marchand.

M. Moriceau a présenté une série de diapos sur le code de la rue. Quelques réunions sont programmées pour apporter les meilleures propositions à la sécurité des usagers.

Suivra, début 2012, une réunion publique pour présenter ce schéma, puis un 1^{er} arrêté sera déposé en préfecture. ●

ACCESSIBILITE : Mme Patricia Rogeon du Cabinet Técam de Fougères prépare actuellement le PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Aménagements des espaces publics).

Un diagnostic est en cours sur l'ensemble du bourg et une estimation chiffrée va être faite par le cabinet Técam courant décembre 2011 ou début 2012. ●



Elaboration du PLAN LOCAL D'URBANISME

Le P.L.U est un outil réglementaire qui définit de façon précise le droit des sols : il fixe la destination générale des sols, ainsi que les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols.

Le Projet du Plan Local d'Urbanisme (PLU) initial, arrêté le 29 avril 2010, a fait l'objet d'avis défavorable et nécessite une mise à jour afin d'inscrire le document d'urbanisme dans une démarche durable. Compte tenu des remarques effectuées par les personnes publiques associées et notamment des services de l'Etat :

- Le Conseil Municipal de Parigné sur Braye a décidé de rédiger un nouveau Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) conforme aux objectifs de la collectivité et de revoir son PLU en prenant en considération les remarques effectuées suite à l'arrêt de projet.

- Les pièces constitutives du PLU seront donc mises à jour pour intégrer les nouvelles dispositions législatives et ainsi favoriser un urbanisme harmonieux, planifié et économe en ressources foncières. Le bureau d'Etude Atelier du Marais a été sélectionné pour assister la commune dans la réalisation de son PLU.

- Isabelle COLIN-HENRY, Architecte DPLG-Urbaniste OPQU et Emmanuel LEMOINE, Architecte Paysagiste DPLGB, seront les chargés de mission qui accompagneront la commune dans cette démarche.

Le Contenu du P.L.U.

LE RAPPORT DE PRESENTATION :

C'est un document qui à partir d'une analyse de la situation existante d'un secteur et de sa perspective d'évolution, évalue les besoins, expose les options retenues et les dispositions d'urbanisme qui permettent à la commune de maîtriser son développement futur.

LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Les Orientations Générales : un document qui fixe les grands principes d'aménagement.

Les Orientations d'Aménagements et de Programmation (OAP).

La traduction réglementaire du PADD (Projet

d'Aménagement et de Développement Durable) :

- Le rapport de présentation – partie prescriptive.
- Le règlement et les documents graphiques.

LE PRINCIPE DE CONCERTATION :

Au moment de l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable :

- Une réunion publique d'information sur les enjeux et les orientations générales du développement de la commune (Avril 2012).

Durant toute la durée de l'élaboration du PLU :
Mise à disposition en mairie :

- Des documents composant le PLU au fur et à mesure de leur réalisation sous la forme d'une exposition publique permanente.

- D'un registre pour recueillir les observations et suggestions.

Après les phases de PADD et de traduction réglementaire :

- Organisation d'une permanence publique (Juin 2012)

A l'arrêt de projet :

- Bilan de la concertation

Après l'arrêt de projet :

- Enquête publique (Janvier 2013)

METHODOLOGIE DU PLU

- Elaboration du PLU
- Phase d'élaboration du diagnostic (Décembre 2011)

- Phase d'élaboration du PADD (Janvier à Avril 2012)

- Traduction réglementaire

- Arrêt du projet du PLU

- Approbation du projet du PLU (Avril 2013)

Les dates sont données à titre informatives, la population sera avertie par voie de presse pour le rappel des phases de concertation et la mise à disposition des documents. ●

Plan
Local
d'urbanisme

Dans le cadre d'une meilleure fiabilité dans la gestion des réseaux de distribution d'eau potable et d'assainissement et suite à l'évolution draconienne des textes de loi, votre conseil a décidé d'élargir la coopération existante avec la société Véolia en signant un **contrat d'affermage** à compter du 1er juillet 2011, pour une durée de trois ans.

Cette opération va nous permettre une remise à niveau du réseau d'eau, une recherche générale des fuites et un renouvellement des compteurs de plus de dix ans.

Le circuit des eaux usées, âgé de plus de trente ans, nous pose de gros problèmes en matière d'afflux très importants d'eaux parasites. Une réfection quasiment totale de la partie ancienne s'impose à travers des travaux de chemisage, remplacement de tronçons voire de modifications de tracé.

La ville de Mayenne, confrontée à une gestion drastique de sa station d'épuration, ne peut plus accepter **des excédents** nettement supérieurs à la consommation d'eau de notre bourg. Elle nous demande, impérativement, une **remise en conformité** de ce réseau et appliquera pour les surplus, et pour chaque commune reliée à Mayenne, des pénalités difficilement supportables

pour les abonnés.

La collaboration avec le groupe Véolia qui possède en la matière **des compétences** dont nous ne disposons pas, permettra au cours de ces trois ans une réhabilitation complète de notre réseau des eaux usées.

En conséquence de ce nouveau contrat, la facturation de l'eau et de l'assainissement par la commune a pris fin au 30 juin 2011. Vous avez reçu fin juillet, une facture concernant votre consommation eau et assainissement ainsi que les taxes habituelles qui y sont rattachées.

La société Véolia vous enverra pour le 2^{ème} semestre 2011 une facture intermédiaire. Pour l'année 2012 et les suivantes, elle vous établira une facture par semestre au lieu d'une annuelle jusqu'à présent. ●

Gestion
de
l'eau



Tarifs hors taxes en vigueur à compter du 1er juillet 2011 :

Eau potable

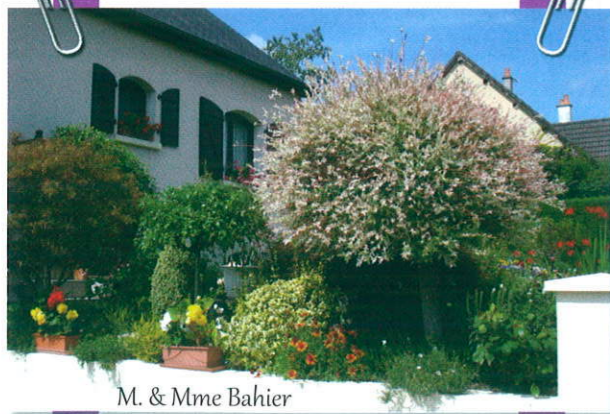
Prime fixe part Véolia :	30,00 €	Part communale :	40,00 €
M ³ eau part Véolia :	0,75 €	Part communale :	0,25 €

Assainissement

Prime fixe part Véolia :	20,00 €	Part communale :	10,00 €
M ³ assaini part Véolia :	1,13 €	Part communale :	0,10 €

Dès à présent, si vous avez un problème (fuite, manque de pression, etc), vous pouvez contacter Véolia Eau au 0811 902 902, 24h/24 et 7j/7. Un accueil personnalisé est possible à l'Agence de Mayenne, 103 rue des Perrouins, du lundi au vendredi de 14 à 16 heures.

1^{ère} catégorie :
maison avec jardin très visible de la rue.



Concours
des maisons fleuries

Pour la vingtième année consécutive, la municipalité a remis vendredi 25 novembre aux lauréats du concours des maisons fleuries, leurs prix. Ils ont reçu en cadeaux des fleurs et des bons d'achat à prendre à l'établissement MAUGER/HAY. L'an prochain la commune espère obtenir sa première fleur au concours régional car cette année, Parigné sur Braye a terminé, dans le département, première de la catégorie "commune de 500 à 1000 habitants".

La soirée a débuté par un diaporama des plus belles réalisations du village.

En juillet dernier, le jury départemental des villes et villages fleuris a eu le plaisir de visiter notre commune.

Observation du jury :

- Nouvelles plantations d'arbustes et plantes vivaces à l'entrée de la commune en venant de la RN12 ainsi qu'à l'entrée de la résidence de l'Epiney et près de la cabine téléphonique.

- Effacement des réseaux aériens rue des Peupliers, des Cèdres et allée des Tilleuls

- Le jury a bien noté qu'une deuxième phase de travaux pourrait être entreprise en 2012 dans la rue des Peupliers et celle des Marronniers

- La liaison douce entre Parigné et Mayenne semble se concrétiser

- Paillage des massifs avec du broyat de végétaux
- Tous les espaces verts sont très bien entretenus.

Piste de progrès :

- Essayer d'élaborer un fleurissement plus diversifié notamment autour de l'église en optant pour des plantes amenant plus de graphisme et de légèreté

- Lotissement paysager près du cimetière : sensibiliser les habitants à une gestion plus douce des haies fleuries. La taille en table n'est pas adaptée et risque, si elle se généralise, d'enlever de la qualité à l'ensemble du lotissement.

Le jury départemental confirme sa décision de présenter de nouveau notre commune à la région pour un passage en juillet 2012 et l'attribution du label "village fleuri" largement justifié. ●

Remise des prix ->



3^{ème} catégorie:
balcons, terrasses, cours et jardinets.



Remise des prix : 1^{ère} catégorie

- 1 M & Mme Coquin 1 résidence des Bruyères
- 1 M & Mme Gaisnon 5 résidence de l'Epiney
- 3 M & Mme Bahier 20 résidence de l'Epiney
- 3 M & Mme Moussay R 16 résidence de l'Epiney
- 5 M & Mme Paris 15 résidence de l'Epiney
- 6 M Cerisier 18 rue des Peupliers
- 7 Mme Métairie 8 résidence de la Fontaine
- 8 M & Mme Lemeunier 12 résidence de la Braye
- 9 M & Mme Roncin 5 rue des Peupliers
- 10 M & Mme Robbe 8 résidence de la Braye
- 11 M & Mme Corbeau 12 résidence des Genêts
- 12 M & Mme Radou 1 allée des Tilleuls
- 13 M & Mme Carré 5 square des Croisettes
- 14 M & Mme Henry 16 résidence des Peupliers
- 15 Mme Bourdon 6 résidence de la Braye
- 16 M & Mme Manceau 8 rue des Peupliers
- 17 M & Mme Denis 1 rue des Cèdres
- 18 M & Mme Auffray 20 résidence de la Braye
- 19 M Fillâtre 4 résidence des Genêts

Remise des prix 3^{ème} catégorie

- 1 M & Mme Geslin 1 rue des Marronniers
- 2 M & Mme Mareau 4 square des Croisettes
- 3 M & Mme Brault 9 résidence de la Braye
- 4 M & Mme Delaunay 7 rue des Peupliers
- 5 M & Mme Guihéry 8 rue des Marronniers
- 6 Mme Heulot 18 résidence de la Braye
- 7 M & Mme Thuault 3 résidence de l'Epiney

↓ Réalisation des employés communaux ↓



Cérémonie du 11 novembre

Pour commémorer la mémoire des anciens combattants morts au combat des guerres 14-18, 39-45 et d'Algérie, nous étions une quarantaine de personnes réunies autour du monument aux morts.

La section des Anciens d'AFN de Mayenne était fortement représentée. ●



Sortie patinoire à Rennes

La sortie à la patinoire au Blizz à Rennes s'est déroulée le samedi 19 mars 2011. Le rendez-vous était donné à 19h30 à Parigné pour un retour vers 1 heure du matin.

Nous étions 45 à prendre le car dont 43 patineurs et 2 accompagnatrices (Béatrice et Yolande).

Ce soir là, la patinoire de Rennes avait organisé un laser game sur une des 2 pistes. De ce fait, les patineurs n'avaient que la grande des 2 pistes pour patiner, qu'ils soient débutants ou confirmés. La petite piste est le plus souvent destinée aux débutants.

Malgré ce petit contretemps, tout le monde a passé **une très agréable soirée**.

Pari tenu, nous étions de retour sur Parigné à l'heure prévue, 1 heure du matin.

Sur les 43 patineurs, 19 étaient de Parigné et 24 hors commune (Saint Georges Buttavent, Saint Fraimbault de Prières, Commer, Grazay, La Haie Traversaine, Saint Baudelle, Mayenne)

Inévitablement, nous souhaitons renouveler l'opération qui plaît bien aux parignéens. La prochaine sortie est prévue le 03 mars 2012. Inscrivez-vous dès maintenant auprès de **Yolande Betton 02 43 00 37 07** et **Béatrice Paris 02 43 00 18 52**. ●



Le vendredi 30 septembre, le **brass band de l'Orchestre d'Harmonie du Pays de Mayenne** est venu se produire dans l'église de Parigné.

Une **centaine** de personnes était présente pour l'applaudir. Un programme très éclectique a été présenté par les musiciens mayennais : des œuvres de Tylman Susato, Jacob de Haan, Robert Buckley ainsi que le célèbre hymne irlandais, « Londonderry Air ».



Cette soirée musicale s'est terminée dans la salle communale autour d'un verre de l'amitié. ●

Les musiciens
du brass band,
famille des cuivres

Fête de la musique



« Depuis le 28 novembre 2009, le point lecture regroupe 72 adhérents et dispose de 1 500 livres », a rappelé Jean Frachet, le maire. Un lieu de **rencontre convivial** important pour les familles qui maintient le lien social dans une commune où il n'y a pas d'école.

Samedi 5 février 2011, en fin de matinée, l'un des treize espaces du réseau lecture du Pays de Mayenne a ainsi été inauguré en présence de nombreux élus et notamment Jean Arthuis, président du conseil général et Michel Angot, président de la communauté de communes qui représentaient **les deux collectivités** qui ont participé au financement de ce projet.

A l'heure actuelle, il devient essentiel « d'amener l'offre de lecture au plus près de la population », a rappelé le maire qui a tenu à **remercier les 17 bénévoles**.

Les ouvrages proviennent à la fois de la bibliothèque départementale de prêt, située à Saint-Berthevin, mais également de la bibliothèque intercommunale Jean-Loup Trassard et **sont renouvelés tous les trois mois**.

Le point lecture est ouvert tous les samedis de 10 heures à 12 heures et un mercredi par mois de 11 heures à 12 heures. ●



La visite
du point
lecture

Inauguration du point lecture



Jean Arthuis coupe le ruban en présence de F. Zochetto, sénateur, Y Favennec, député, N. Bouvet, président des Maires de la Mayenne, M. Angot, président de la comm. de communes, J. P. Le Scornet vice président de la Région.

Jean et Jean en grande discussion...

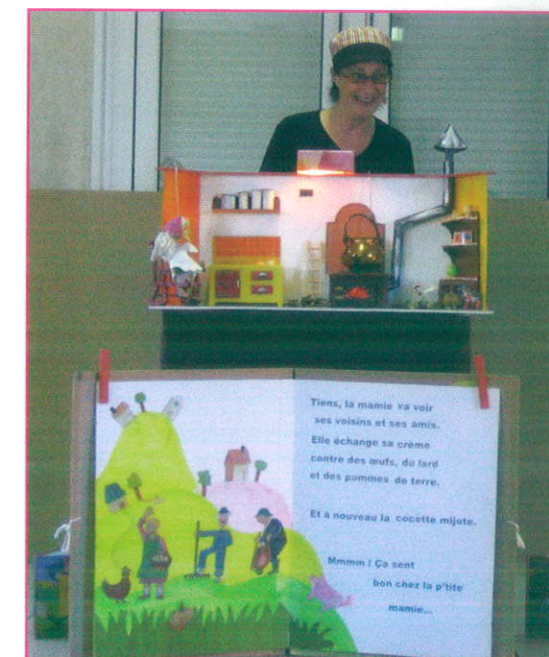


POINT LECTURE SUITE TAP TIP TOP

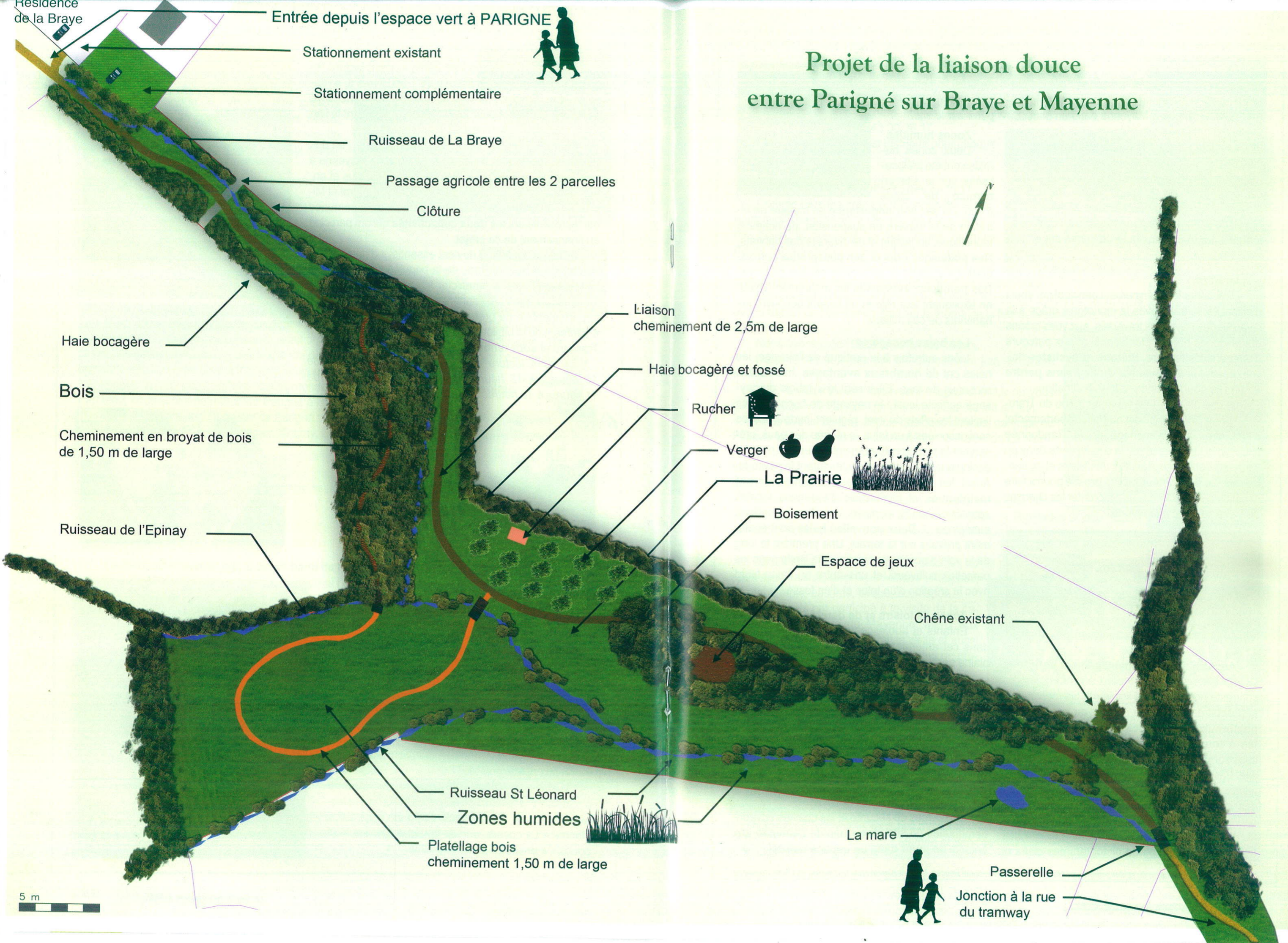
Samedi 22 octobre, les enfants de plus de trois ans et leurs parents ont pu assister au spectacle « Tap Tip Top » dans la salle communale de Parigné.

Une trentaine de personnes était présente pour écouter **ce conte populaire** du pot magique qui prend aux riches pour donner aux pauvres.

A l'aide d'un grand livre-objet, **la comédienne** a permis à l'assistance de suivre en faisant de la lecture de groupe. Ce spectacle de 45 mn inspiré des albums « La cocotte qui tap tip top » et « les trois boucs » **a enthousiasmé le public**. ●



Projet de la liaison douce entre Parigné sur Braye et Mayenne



5 m

Le conseil municipal, a souhaité depuis plusieurs années mettre en place un **chemin piétonnier** reliant Parigné à Mayenne dans un souci de développer et promouvoir l'écomobilité en zone urbaine et périurbaine. **Plusieurs solutions** ont été étudiées. Celle retenue semble la plus à même de respecter l'environnement et la sécurité des déplacements pour un échange entre Parigné et Mayenne. Nous vous présentons ci-dessous un extrait du schéma directeur réalisé par l'ESA commandité par la communauté de commune en lien avec Parigné.

Le tracé

Direct pour le cheminement principal par souci d'efficacité, le tracé évite la monotonie grâce à la diversité des paysages traversés, aux vues créées et masquées par les plantations, et aux parcours d'ombre et de lumière. **Piétons et cyclistes** doivent percevoir **les beautés du lieu sans perdre de temps** pour se rendre à leur destination.

Le chemin relie Mayenne par la rue du Tramway sur un itinéraire inscrit au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Il se poursuit par la coulée verte dans un cadre agréable jusqu'au parc des loisirs et au centre-ville. **Le promeneur moins pressé** pourra faire des haltes sur les bancs ou emprunter les chemins de traverse et de découverte.



Accessibilité de l'aménagement pour tous

Le texte sur les panneaux à l'entrée est très contrasté pour le rendre lisible par les malvoyants et permet de prendre la mesure du parcours. **De nombreux bancs et des aménagements adaptés à tous** les handicaps sont prévus sur le site. Passerelles et platelages sont bordés par des chasse-roues qui servent également de fil d'Ariane pour les aveugles. L'utilisation de pictogrammes clairs et



répétés permet aussi de mieux se repérer sur le site.

Zones humides

Deux zones humides ont été prélocalisées sur le site en bordure de cours d'eau. On sait **leur importance** en matière de filtration de la matière en suspension, de richesse faunistique, floristique et de diversité des habitats. **Des platelages bois et des passerelles** permettront d'y accéder et de profiter de leur diversité. **Des panneaux explicatifs** les mettront en valeur en expliquant leur rôle et en faisant découvrir les habitants de ces milieux.

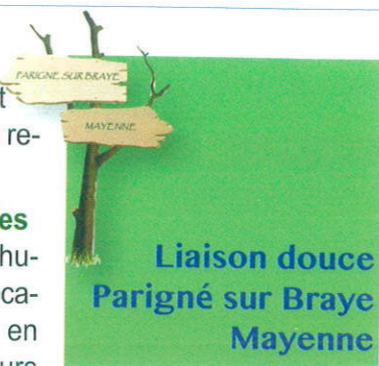
Les haies bocagères

Liées autrefois à la pratique de l'élevage, les haies ont de **nombreux avantages**, maintenant reconnus de tous. Elles sont le symbole du paysage agricole local : le paysage de bocage. Elles limitent les effets du vent, régulent, surtout si elles sont associées à un talus, le régime des eaux, préservent la biodiversité et maintiennent un corridor écologique, construisent et structurent le paysage. Aussi les haies bocagères existantes **seront maintenues** et renforcées d'essences locales adaptées (chênes, merisiers, noisetiers, prunelliers, aubépines...). **Deux nouvelles haies** sont également prévues sur le terrain. Une première le long de la voie d'accès pour marquer la limite avec les parcelles cultivées, et une autre en limite Nord avec la création d'un talus et d'un fossé.

Zones de loisirs et de détente

Enfants et adolescents ne sont pas oubliés dans cet aménagement. Une partie de la large plaine **sera consacrée aux jeux et aux activités**.

Le thème de la nature sera un élément de choix des jeux, et, dans un souci de développement durable, **nous favoriserons** des installations en bois de robinier, de chêne ou de résineux non traités, respectant les normes de sécurité et les qualités environnementales du site, et ce, afin de permettre aux enfants **de jouer dans un espace naturel**.



Etude et présentation du schéma directeur : Mickaël Besnier, Emmanuel Bringas, Laurent Bignon sous la direction de Claire Rousseau

Le centre de loisirs est ouvert de 7h30 à 18h30 tous les mercredis et pendant les vacances scolaires sauf trois semaines en août et entre Noël et le 1^{er} janvier. Si vous voulez des renseignements, vous pouvez nous joindre au :

02 43 00 39 31 ou 02 43 00 36 47

Un programme vous est distribué pour chaque période de vacances.

Quelques exemples d'activités en 2011 :

Comme tous les ans aux vacances de février, nous avons partagé un après-midi jeux avec le club des aînés. Ils nous ont fait des crêpes. Au mois d'avril, nous avons joué aux boules avec eux.

Le centre de loisirs de Saint-Baudelle nous a rendu visite. Jeux, sport et rigolades étaient au rendez-vous.

Dans le cadre de l'exposition « Les derniers paysans » au Grand Nord, nous avons réalisé un film d'animation sur le thème de la ferme avec Isabelle et David du Cybercentre.

Nous avons créé l'histoire et fait les décors.

Notre ferme et le film ont été exposés en juin au Grand Nord.

Voici le site internet : cybercentre.legrandnord.fr où vous pourrez aussi voir l'atelier lightpainting qui a été fait en juin.

Nous avons, comme depuis quelques années, participé au Festival Léopard Nomade à Martigné sur le thème de La Martinique. L'après midi, un bal géant pour enfants a réuni nos centres de loisirs. Avec bien sûr un goûter et des pinâtas à casser que nous avons fabriquées.

Le centre de loisirs de Martigné est venu à Parigné pour faire un grand jeu (les couleurs, le massif corallien...). Rigolades et jeux étaient au rendez-vous. Même la météo nous a fait croire que nous étions en Martinique.

La première semaine de juillet, tous les après midi, 40 enfants ont fait du sport avec l'association Gym Mômes : King ball, flag foot, boxe, escrime, cirque, accrosport.

48 enfants ont participé à la visite de la caserne des pompiers de Mayenne. Merci aux pompiers bénévoles qui ont fait la visite et aussi à ceux qui nous ont présenté les gestes de premiers secours.

Comme l'année précédente, nous avons travaillé avec le musée du château de Mayenne. 15 enfants ont découvert et participé aux ateliers arts plastiques avec Grégory Wengenheim.

18 enfants sont partis en camp à la base de loisirs de la Rincerie à la Selle Craonnaise. La piscine de Vitré, Jim et Jump au Mans étaient les destinations des sorties de cet été.

Nous nous sommes servis des malles sport et jeux. Merci à la Communauté de Communes qui nous les prête.

Nous vous présentons tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Martine et Sabrina

Centre de loisirs



Les indiens font la fête



Film d'animation sur la ferme



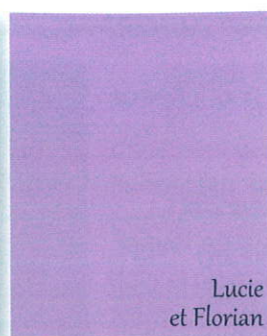
Atelier lightpainting



L'équipe au complet

Laura et Morgane

Chantier argent de poche



Lucie et Florian



Agnès et Audrey



Léa et Thibault

Nous étions huit jeunes. Les chantiers ont commencé la 1ère semaine de juillet avec Léa et Thibault qui ont apporté leur soutien aux animateurs du centre de loisirs. Agnès et Audrey ont pris la suite le 18 juillet en rangeant le centre de loisirs et le point lecture.

La dernière semaine de juillet, pendant que Lucie et Florian peignaient les vestiaires du foot, Laura et Morgane ont peint une marelle en forme de clown dans la cour du centre de loisirs.

Léa, Thibault, Agnès, Audrey, Lucie, Florian, Laura et Morgane remercient la commune et en particulier Martine et Jean-Paul pour leur accompagnement. ●



Martine et Sabrina

Renouvellement contrat Sabrina Guyard

Le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi de Sabrina Guyard (Flandrin) a pu, une nouvelle fois, être renouvelé pour l'année 2011/2012. Vu l'augmentation de la fréquentation du centre de loisirs et la réglementation de ces structures, deux animateurs sont indispensables pour encadrer les enfants, organiser les jeux, élaborer les programmes des vacances. Sabrina aide également aux tâches administratives. En mars 2012, elle tentera le concours d'adjoint administratif. ●

Emploi passerelle



Notre association compte cette année 67 adhérentes et 1 adhérent. En effet, les cours sont ouverts aux hommes. N'hésitez surtout pas à venir découvrir et participer durablement, un bon défi pour 2012.

Deux cours sont organisés le lundi soir, sauf pendant les vacances scolaires :

1^{er} cours de 19 heures à 20 heures axé sur la gym douce, l'entretien de la souplesse musculaire et articulaire, rythmé par un petit travail cardio et de maintien des ceintures abdominales et dorsales. On renforce la posture, particulièrement celle de se tenir droit en veillant à bien positionner son dos. La convivialité et le plaisir sont les "moteurs" du cours, l'ambiance y est excellente et chacun partage le plaisir de se retrouver.

2^e cours de 20 heures à 21 heures axé sur le travail cardio avec le support du step. Après un échauffement de quelques minutes, le groupe d'une vingtaine de personnes entame un travail de 45 mn de renforcement musculaire, de développement cardio-training et d'étirements en fin de cours. Une belle énergie anime le groupe.

La cotisation annuelle est de 59€.

Parigné Gym

Le repas Parigné-Gym et Familles Rurales aura lieu le samedi 21 janvier 2012. Nous partagerons la galette des rois de Parigné-Gym le lundi 30 janvier 2012.

Le bureau, ses adhérents et moi-même, vous adressons tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

La Présidente, Danielle FOUILLET ●



Les finances de l'association

Pour bien fonctionner, le club des Aînés Ruraux a besoin de finances. Pour faire face à ses dépenses, il lui faut des ressources. Celles-ci doivent être équilibrées, justifiées, contrôlées et transparentes. Les dépenses de l'association sont principalement les cotisations fédérales, l'assemblée générale, les frais de fonctionnement réguliers et le repas de fin d'année. Le club participe à certaines activités : rencontres cantonales, voyage, jeu culturel, divers concours.

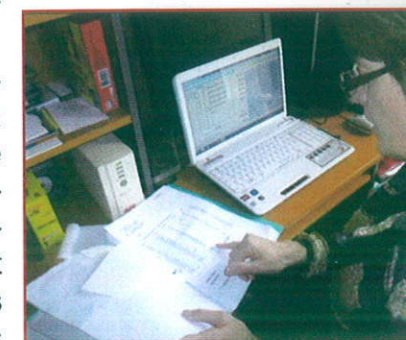
La principale recette de l'association est la cotisation annuelle ; viennent ensuite la subvention communale et le concours de belote ; s'y ajoutent quelques menues recettes et parfois des dons. La comptabilité requiert une grande attention.

Une association n'a pas pour but de faire des bénéfices. Sa cotisation n'a donc pas lieu d'être modifiée, même si cela relève de la symbolique, s'il n'y a pas nécessité. La comptabilité est régu-

lièrement présentée au conseil d'administration. Elle est contrôlée par un vérificateur aux comptes. Chaque adhérent reçoit à l'assemblée générale le résultat d'exploitation. Il peut demander des explications ou des justificatifs s'il le souhaite. La gestion collective d'une institution appartient à l'ensemble de ses membres. Même s'il est admis une réserve équivalente à une année de fonctionnement, en aucun cas, l'association n'a pour objet de thésauriser.

Georges DUFEU ●

Aînés Ruraux



Le prix d'une heure de travail

Comment se fait-il que mon salaire soit si faible, compte tenu du prix facturé au client ? Cette interrogation si souvent entendue dans la bouche des salariés de l'aide à domicile appelle des explications. Comme pour toute entreprise, collectivité ou autre employeur, le coût de l'heure de travail comprend le salaire. Il est soumis aux charges sociales et supporte des frais de structures. La fédération départementale se charge d'établir chaque année un tarif au plus juste.

Au nombre d'heures facturées s'ajoutent les heures de congés, les heures de formation, les temps de déplacement. Le tarif de base peut aussi se trouver impacté par des majorations d'heures supplémentaires, du dimanche ou de nuit.

Ensuite le salaire est diminué par huit différentes charges sociales salariales. Les charges payées par l'employeur sont au nombre de treize, elles ne jouent pas sur le calcul final du salaire mais s'ajoutent au prix du travail.

Enfin, le tarif est relevé en fonction des frais de gestion. Ce sont essentiellement les frais fédéraux et locaux : salaires, loyers,

abonnements, taxes et cotisations diverses, telle que la médecine du travail.

Compte tenu de tous ces éléments, établir un prix horaire au plus près relève d'une analyse, d'un suivi et d'un contrôle permanents de la part des dirigeants.

Georges Dufeu ●

--> *Correspondant pour Parigné sur Braye : Georges DUFEU au 02.43.00.36.35*

--> *Fédération départementale ADMR de Laval au 02.43.59.17.40*



Le **CLIC May'âge**, Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique est un guichet unique destiné aux personnes de plus de 60 ans, à leur entourage et aux professionnels.

Il informe sur les services existants et les possibilités de prise en charge financière. Il apporte une écoute et recherche avec vous, une solution adaptée à votre situation. Il coordonne également, les intervenants des secteurs de la santé et du social.

Le CLIC propose aussi :

• **Des ateliers équilibre** : ces ateliers conviviaux vous permettent de faire de la gymnastique adaptée à vos capacités, de prévenir les chutes à domicile ou les troubles de l'équilibre.

Le premier cours aura lieu le mardi 10 janvier 2012 à 14 heures ou le jeudi 12 janvier 2012 à 9 heures, centre social Agitato, place Gambetta, Mayenne. Ces 2 séances vous donneront la possibilité de découvrir ce qu'est un atelier équilibre et/ou vous inscrire pour un semestre.

• **Des groupes d'échanges et de discussion** autour du journal Vite Lu, qui se réunit tous les 15 jours dans les locaux du CLIC May'âge. Ce temps convivial est ouvert à tous et gratuit.

Le CLIC est également partenaire :

• **De France Alzheimer** qui organisera à partir de 2012, une formation gratuite proposée aux proches qui accompagnent une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer (mieux comprendre pour mieux aider).

• **Du Cybercentre** qui proposera en 2012, 3 ateliers gratuits « Web Séniors » pour découvrir l'utilisation d'une souris, d'un clavier et d'Internet.

• **De la MSA** qui, comme chaque année, met en place des ateliers « Pac Euréka » afin d'améliorer sa mémoire. ●

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le CLIC May'âge au 02 43 08 09 16



L'association propose diverses activités pour les familles.

– Nouveau ! **Danse Country** depuis le 7 mars, une trentaine de personnes participent à cette nouvelle activité le mardi de 20h30 à 21h45.

– **Marche** : chaque 1^{er} dimanche du mois, de 9h30 à 11 heures. Départ de la salle communale

– **Atelier peinture** le jeudi de 20 heures à 22 heures.

– **Art floral** : composition pour la fête des mères et le 21 décembre, composition pour la table de Noël.

– **Cuisine** : 2 cours ont été animés par M. Jatob, ces soirées rencontrent toujours le même succès.

– **Randonnée pédestre** le 15 mai, parcours d'un très joli site, autour du plan d'eau d'Ambrières les Vallées. La journée s'est terminée par un buffet campagnard.

– Une soirée a été organisée par des bénévoles de l'aide au Burkina Faso, le 7 octobre (voir compte rendu page suivante).

– **Bourse aux jouets** le 19 novembre qui attire toujours beaucoup d'acheteurs dès 13h30. Les jeux les plus prisés sont surtout

pour les petits, achats faits souvent par les aides maternelles

– **Spectacle Age tendre et Tête de bois**, le 3 décembre à Nantes.

– **Veillée de Noël**, organisée conjointement avec les Aînés Ruraux et la commune, le 16 décembre dans l'Eglise, avec la participation de l'Ecole de musique dirigée par Jean-Christophe Bergeon, et de la Chorale Chantemayne, à l'issue de cette soirée, tout le monde s'est retrouvé à la salle communale pour le verre de l'amitié.

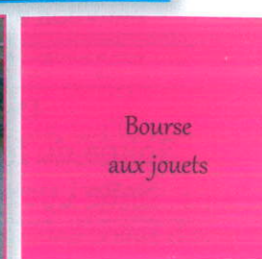
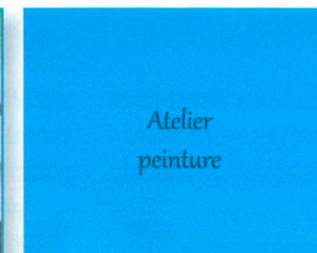
– **Prévision 2012** : le 28 janvier, visite de **l'Assemblée Nationale**, déjeuner à l'Assemblée et l'après-midi, visite des coulisses de l'Opéra Garnier.

L'assemblée générale est fixée au 11 janvier à 20 heures, elle sera suivie de la galette des rois. Cette année, 54 familles ont adhéré à l'association.

Vous êtes tous conviés au repas du 21 janvier, avec Parigné-Gym.

Le bureau, les membres et moi-même, vous offrons tous nos bons vœux pour l'année 2012. ●

Arlette Pelerito



BURKINA FASO association "aide au développement de Boussé"

Au nom de l'association « Aide au développement de Boussé » présidée par Marcel Dardenne, je remercie l'association Familles rurales de Parigné qui nous a invités le 7 octobre.

Une quarantaine de personnes étaient présentes pour regarder le diaporama sur nos actions et découvrir le Burkina Faso.

Dans une grande convivialité, les habitants de Parigné ont pu échanger avec quelques membres de l'association venus parler de leurs voyages au Burkina.

Nous sommes une association humanitaire créée en 2006 et nous venons en aide au village de Boussé au Burkina Faso. Une fois par an, des membres de l'association se rendent à Boussé afin de suivre l'évolution des travaux.

Depuis la création nous avons participé à différents travaux :

- rénovation d'une école, achat d'un mini bus de 17 places.
- financement de l'acheminement d'une ambulance offerte par la croix rouge de Mayenne.
- fabrication par la main d'œuvre locale de 120 foyers économiques, achat de 5 charrettes, fabrication de fosses de compostage.

- Installation de 3000 m² de maraîchage avec système d'arrosage goutte à goutte.

- Création d'un château d'eau fonctionnant avec des panneaux solaires et de plusieurs puits.

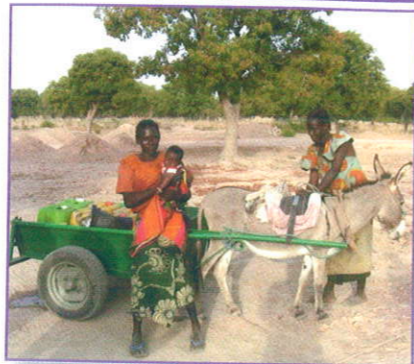
- Plantation de 800 plants d'arbres locaux. Nous menons à bien ces projets dans la mesure où nous disposons de financement.

Tous les 2 ans nous organisons un repas (prochain repas 21 avril 2012 à la salle polyvalente de Mayenne) ou nous présentons l'association au travers d'un diaporama sur les voyages effectués à Boussé et les actions réalisées.

Nous remercions les donateurs privés et Familles Rurales de Parigné sur Braye qui nous apportent leur soutien. ●

Brigitte Guesdon, *secrétaire de l'association*

Familles Rurales



U.S Football Parigné sur Braye

L'année 2010-2011 a été très dure par manque de joueurs car nous avions 9 seniors et 16 vétérans. Je remercie les 6 vétérans qui ont porté secours aux seniors et ont permis de se maintenir en D3. Nos vétérans terminent derniers de leur groupe mais toujours avec une très bonne ambiance.

Je tiens à remercier tous les bénévoles du club, notre arbitre

Jacques, car sans lui nous n'aurions pas pu partir du bon pied, et la commune pour les travaux d'entretien du terrain et des vestiaires.

Le bureau vous souhaite à tous une bonne et heureuse année 2012. ●

Le président, Philippe Guerrier

US Parigné Football

Date à retenir :
Soirée du foot samedi 2 juin 2012
Salle Lucie Aubrac à Mayenne.



Soirée des associations pour lutter contre la mucoviscidose.

Pour la dixième année consécutive, les associations de Parigné (Familles Rurales, les Aînés ruraux, Parigné gym, US Parigné) ainsi que la commission animation de la commune ont organisé le samedi 17 septembre un repas au profit des Virades de L'Espoir. Au menu, grillades-saucisses partagées par environ 80 personnes. Cette soirée conviviale a permis de récolter 1037,56 euros, somme remise quelques semaines plus tard à Madame Gobbe, responsable départementale des Virades de l'Espoir. ●

Mucoviscidose



Projet de création d'une nouvelle association à Parigné

L'association Familles Rurales existe depuis 1997, depuis quelques années le nombre de participants aux activités s'affaiblit, elle est peut être moins dans l'air du temps pour une commune si proche de Mayenne ?... et la carte d'adhésion de 23 euros peut être un frein pour certaines familles, sachant que presque la totalité (22 euros) est reversée à l'association familles rurales de Laval dont nous dépendons.

Nous vous proposons de créer une association locale et indépendante. Qu'en pensez-vous ? Vous souhaitez plus de dynamisme dans votre commune, vous avez des propositions à faire ?

Venez nous retrouver le vendredi 3 février à 20 heures 30 à la salle communale de Parigné. Nous débattons ensemble du sujet et pourrons mettre en place cette nouvelle association. Venez nombreux, nous comptons sur votre soutien et votre participation

Pour plus de renseignements contacter Nicole Marchand au 02 43 04 12 09 ou Brigitte Guesdon au 02 43 00 33 70 ●

Information Associations



Groupement de défense contre les ennemis des cultures Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les organismes nuisibles

FGDON

Voici quelques informations sur l'activité du groupement à Parigné sur Braye.

Les **captures totales** réalisées pour cette année 2011 sont de 466, **augmentation importante** de ragondins, renards, les corbeaux un peu en régression, ce qui ne veut pas dire qu'il y a moins de corbeaux sur la commune malheureusement.

Rappel de nos différentes activités :

- lutter contre les dégâts occasionnés par les nuisibles (rats, ragondins, renards, corbeaux, etc).
- nous pouvons intervenir sur toute la commune de Parigné sur Braye et tout particulièrement suite à des plaintes qui nous sont remontées et principalement sur les points d'eau

et cours d'eau pour les rats et ragondins.

- nous pouvons également recenser les lieux où se trouvent les différentes chenilles considérées comme nuisibles ainsi que différentes plantes envahissantes.

- des actions particulières peuvent être menées suite à des plaintes concernant les corbeaux et pigeons qui occasionnent de gros dégâts lors des différents semis et qui envahissent de plus en plus les stabulations des fermes.

Les personnes du bureau à contacter sont :

Marcel GAHERY (02 43 32 08 64)
Albert SIMON (02 43 00 36 39)
Guy PIVETTE (02 43 32 09 16)

.../...

Informations sur les nuisibles par le FGDON

Le Frelon Asiatique

En 2010, deux nids avaient été détruits. Pour 2011, bien que le nombre de nids détectés soit inférieur à nos prévisions (8 nids), il faut rester vigilant et observer notre environnement car si l'on compare avec les départements limitrophes, les dynamiques de population du frelon asiatique sont exponentielles. Pour rappel, le frelon asiatique se nourrit d'insectes pollinisateurs dont les abeilles. Ensemble, soyons vigilants afin de détecter insectes et nids afin de permettre leurs destructions.



Les chenilles urticantes

Nombre d'entre vous sont capables de reconnaître une présence de chenilles processionnaire du pin. Elles s'installent exclusivement dans les pins ou les cèdres, en formant des cocons blancs aux extrémités des branches. Elles se déplacent lors de leurs processions en file indienne. Sous forme adulte, ce sont des papillons nocturnes gris-brun. Ces chenilles sont à l'origine de dégâts effectués sur les arbres : défoliation voir dépérissement. Elles ont également la particularité de provoquer urtications, démangeaisons et autres symptômes allergiques. Ces symptômes ne sont pas provoqués par leurs poils visibles à l'œil nu, mais par des poils microscopiques que les chenilles libèrent. Ces derniers sont très volatiles et peuvent se déplacer facilement. Une fois en contact avec un autre organisme (humain ou animal, sur la peau, les muqueuses, les yeux...), les poils fichés se cassent par frottement et libèrent le « venin ».

Ce printemps, de nombreux appels ont été recueillis par la FDGDON 53 pour répondre à des

problèmes de cocons. Equipée, elle est intervenue pour des enlèvements de cocons. Il faut savoir que même si les chenilles sont parties en processions pour former leur chrysalide dans le sol, les poils urticants restent dans les nids. Mais la lutte la plus efficace est d'agir dès le début du cycle des chenilles, à l'automne, de manière efficace et écologique (propulsion d'insecticide biologique), nouveau service proposé par la FDGDON 53 depuis 2010.



Les rongeurs aquatiques nuisibles

Le Ragondin et le Rat Musqué ont été introduits en France au début du 20ème siècle pour leur fourrure et leur chair. Suite à la crise des années 30 et aux faillites des élevages, ces rongeurs se sont retrouvés dans le milieu naturel. Exposés à des conditions climatiques favorables, sans prédateur, avec un régime alimentaire opportuniste et se reproduisant de manière très prolifique, ces rongeurs posent de nombreux problèmes. Ils colonisent nos rivières et plans d'eau, détruisant berges et récoltes. Ils véhiculent aussi des maladies transmissibles aux animaux domestiques, d'élevage et à l'homme, comme la leptospirose. Ils causent également des impacts écologiques tels que la destruction de plantes aquatiques et semi-aquatiques, la destruction des frayères et le dérangement à l'avifaune. Pour tous ces différents impacts, ils sont classés organismes nuisibles et l'objet d'un arrêté préfectoral, rendant la lutte collective obligatoire sur l'ensemble des communes Mayennaises. Ainsi, respectons le travail des bénévoles pêcheurs qui œuvrent pour des intérêts collectifs. ●



FGDON

Une fois de plus, une exploitation de notre commune s'est distinguée puisqu'elle a été retenue par la **Chambre d'Agriculture** au niveau régional pour ouvrir ses portes au public.

Les critères qui ont permis cette reconnaissance sont le modèle d'installation et les bons résultats économiques en viande bovine en période de crise depuis trois années consécutives.

D'abord, Lionel s'installe progressivement en 1993, sans les aides, il constitue un troupeau au fur et à mesure et construit des bâtiments.

Après un agrandissement de 33 ha et des aides, Michèle, aide soignante depuis 16 ans, **a rejoint son mari** sur l'exploitation en 2007, ce qui lui per-

met aussi de profiter de leurs quatre filles.

Aujourd'hui ils élèvent 80 vaches allaitantes et vendent pour engraisser les brouillards, ce qui leur a permis de passer ces mauvaises années en viande bovine.

Ils ont aussi 19 hectares de céréales sur les 102 de la ferme.

Le 29 septembre 2011, jour de leurs portes ouvertes, **plus de 250 personnes** sont passées.

Bravo à ces jeunes agriculteurs. ●

Agriculture



Lionel et Michèle Illand



met aussi de profiter de leurs quatre filles.

Vététiste

Les vététistes : Voici deux vététistes, Aurélien Foucher, 10 ans et Marc-Antoine Guihery, 11 ans de Parigné sur Braye. Ils sont entraînés le mercredi et le samedi après-midi par le club mayennais ECM. Les deux vététistes ont fait une randonnée VTT le 22 mai pour la 1ère fois à la Haie Traversaine appelée transversaine. Ils ont choisi le parcours de 20 km. Ils sont très contents et sont pressés de revenir l'année prochaine pour faire un autre circuit, même si Aurélien est tombé dans un ruisseau... *Mélanie Foucher* ●



Paris-Brest

Paris - Brest en vélo !

Du 21 au 25 août, j'ai réalisé le Paris-Brest-Paris en vélo en 86h06 : enfin ! **J'accomplis un de mes rêves d'enfant.**

Je suis natif de Saint Ellier du Maine, lieu de passage de cette compétition, qui a lieu tous les quatre ans. Enfant, j'attendais vivement ce grand moment. Je prenais plaisir à regarder, encourager les coureurs.

Ce rêve a nécessité 10 000 km d'entraînement soit 200 km par semaine avec pas-

sage de brevets (200, 300, 400 et 600 km) pendant deux années de suite afin d'être inscrit et participer à cette course.

Ces quatre jours ont été **riches en émotions** : de nombreux encouragements, des gestes de sympathie, de la chaleur, de la convivialité de la part de tous : parents, amis, coureurs, bénévoles, organisateurs. Tous ont été là pour nous soutenir et nous encourager.

Cette réussite, je la dois aussi à ma famille, que je remercie de m'avoir permis d'assurer l'entraînement nécessaire. ●

Jérôme Jumelais



Anaïs LEVEQUE - Une pongiste exceptionnelle raconte !

Je suis née en 1993 à Mayenne, j'ai commencé à taper dans la petite balle à 2-3 ans car mon père, le président du club, m'amenait parfois à la salle. J'étais évidemment trop petite en taille pour pouvoir dépasser la table donc je pris une licence à 7 ans après avoir essayé l'athlétisme durant un an.

Avec beaucoup de chance, j'ai vite été encadrée par un entraîneur compétent : Lénaïck LOYANT. Après plusieurs résultats positifs dans les catégories supérieures dans le département puis dans la région, je fus Championne de France Benjamine en 2003 en étant benjamine 1^{re} année. Ensuite dans cette lancée, à 11 ans on me propose d'intégrer le Pôle France Tennis de Table de Nantes. C'est dans cette même année que j'ai débuté mes compétitions internationales avec l'Equipe de France.

Après deux années passées au Pôle de Nantes, je suis amenée à retrouver le Pôle France de Nancy qui est spécialement pour les filles. C'est alors que j'y passe quatre années.

Durant ces années en structure, on compte en effet :



- 2007 Médaille de Bronze au CEJ par équipe cadette
- Cinq participations au Championnat d'Europe Jeunes (2007 à 2011)
- Trois titres de Championne de France en double en cadettes et junior (avec Laura Gasnier), en 2007, 2008 et 2009.
- 2008 Médaille de Bronze au Championnat de France cadette
- 2010 Médaille de Bronze au CEJ par équipe juniors filles
- Un titre de Championne de France 2010 Senior en double
- 2010 Participation au Championnat du Monde Juniors

Pour finir, pendant cette année 2011, avec le club nous avons en effet réussi à atteindre la Pro B en étant **Championne de France de Nationale 1 Dame**, et nous sommes actuellement 3^e au classement.

En 2011, voici mes principaux résultats obtenus :

- Championne de France Senior Dames en double
- Championne de France Junior filles
- Médaille de bronze au CEJ en double mixte junior
- Plus de multiples médailles en Open International Juniors en équipe et double.

Bravo Anaïs et toute l'équipe ! ●



Anaïs Lévêque

LA REGULATION, C'EST DE SAISON

La régulation est un élément important des systèmes de chauffage performants. Elle permet de maintenir la température ambiante à une valeur choisie (la température de consigne) en prenant en compte les apports gratuits de chaleur (soleil, appareils de cuisson, etc.) et suivant les conditions d'occupation du logement. Pour ce faire elle agit sur le fonctionnement de l'installation de chauffage.

Un système de régulation efficace permet d'adapter le fonctionnement du bâtiment aux réels besoins des usagers :

- Réglage de la température du local (19°C).
- Mise en réduit (16°C) durant les périodes d'occupation et durant la nuit.
- Hors gel (12°C) durant les périodes d'inoccupation prolongées.

Chaque degré de trop, c'est environ 7% de consommation gaspillés. L'expérience montre qu'une bonne régulation permet de réduire les frais de chauffage de 10 à 25%

Plusieurs systèmes de régulation existent. Ils permettent :

- chauffer à la température désirée c'est le rôle du thermostat d'ambiance par exemple. Il me-



sure la température dans une pièce de référence et la compare à la température de consigne puis agit sur la chaudière en conséquence.

Info
Energie

- chauffer en anticipant les variations météorologiques c'est le rôle de la sonde extérieure. Elle mesure la température de l'air extérieur. La chaudière pourra ainsi réagir avant que le logement n'ait eu le temps de se refroidir ou de se réchauffer.

- chauffer là où c'est utile c'est le rôle du robinet thermostatique. Permet un réglage pièce par pièce en fonction de l'usage et en prenant en compte les apports gratuits dans chaque pièce.

- chauffer quand cela vous est nécessaire c'est le rôle de la programmation avec le thermostat d'ambiance programmable.

Remarque : il faut veiller à ce que le thermostat d'ambiance installé commande automatiquement la mise en service et l'arrêt du circulateur de chauffage (pompe qui fait circuler l'eau dans le circuit de chauffage). On dit que ce dernier doit être « asservi au thermostat d'ambiance ». Cela permet une économie d'électricité de l'ordre de 250 kWh/an. ●

Pour en savoir plus : Espace INFO-ENERGIE de la Haute Mayenne
Ancienne Mairie – Place CHEVERUS – 53100 MAYENNE
02 43 32 14 45 - mayenne.53@iepd.fr - www.info-energie-paysdelaloire.fr
Permanences le mardi et le mercredi de 9h à 12h et 14h à 18h

Le recensement obligatoire à 16 ans

Démarche civique essentielle, le recensement est obligatoire dans le « parcours de citoyenneté »

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

L'intéressé ou le représentant légal se présente à la mairie, muni des pièces suivantes :

- carte d'identité en cours de validité (tient lieu de certificat de nationalité française)

- le livret de famille

Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent votre seizième anniversaire.

La mairie vous remettra alors une ATTESTATION DE RECENSEMENT qu'il est primordial pour vous de conserver précieusement :

en effet, cette attestation vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée).

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies. ●

Recensement
16 ans

Réglementation des bruits de voisinage

Extrait de l'arrêté préfectoral du 26 novembre portant réglementation des bruits de voisinage

Article 9 : le travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon et pompes d'arrosage à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8H30 à 12H et de 14H à 19H30,
- Les samedis et mercredis de 9H à 12H et 15H à 19H,
- Les dimanches et jours fériés de 10H à 12H.

Article 10 : Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. Les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence. ●

Civisme

Convention de gestion des animaux divagants avec la ville de Mayenne

« En vertu de l'article L 211-23 du Code rural, tout chien qui n'est plus sous la surveillance effective de son maître, qui se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou est éloigné de plus de 100 m est en état de divagation. Il en est de même pour tout chien abandonné.

Tout chat non identifié trouvé à plus de 200 m des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1000 m du domicile de son maître est en état de divagation.

En vertu de ses pouvoirs de police, le maire peut prendre toutes les mesures pour prévenir les troubles et empêcher leur divagation.

Tout animal errant trouvé est sous la responsabilité du maire qui doit le conduire dans une fourrière ou lieu de dépôt adapté. Si le pouvoir de

police des animaux errants relève des compétences du maire, la gestion d'une fourrière peut être déléguée à un tiers.

Chaque commune doit disposer d'une fourrière (article L 211-24 du Code rural) ou passer une convention avec une autre commune bénéficiant d'une fourrière ou passer une convention (avec un vétérinaire ou une association).

La ville de Mayenne possédant un chenil, lequel est qualifié de lieu de dépôt adapté, peut mettre à disposition des communes de la Communauté de Communes du Pays de Mayenne qui le souhaitent son organisation.

Par délibération, le Conseil Municipal de Parigné sur Braye a validé les tarifs et la convention proposés par la ville de Mayenne.

Forfaits	Tarif
Première Intervention :	44,20 €
Déplacement pour récupérer l'animal : frais de déplacement 32 cts / km - moyenne 10km	3,20 €
Temps de travail de l'agent : moyenne taux horaire, 1H30	36 €
Accueil de l'animal au chenil pour 24H : aliments 5€ par kg, frais de fonctionnement	5 €
Forfait par journée supplémentaire au-delà des 24H :	17€
Temps de travail de l'agent : moyenne taux horaire, ½ Heure / jour	12 €
Accueil de l'animal au chenil pour 24H : aliments, frais de fonctionnement	5 €
Forfait pour transfert de l'animal à la SPA :	55,20€
Déplacement pour récupérer l'animal : frais de déplacement 32 cts du km - 60km	19,20 €
Temps de travail de l'agent : moyenne taux horaire, 1H30	36 €

CARTE D'IDENTITE Pièces à fournir pour une première demande:

- Acte de naissance
- 2 photos d'identité
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois
- La carte périmée ou un timbre de 25 € si absence de carte
- 2 photos d'identité et un justificatif de domicile.

Pour un renouvellement :

Informations générales

ELECTIONS PRESIDENTIELLES : 22 avril et 6 mai

ELECTIONS LEGISLATIVES : 10 et 17 juin

DECHETTERIE

	ETE 1 ^{er} avril - 30 sept		Hiver 1 ^{er} oct - 31 mars
	Matin	Après-midi	Après-midi
Lundi	9h30 - 11h45	13h30 - 18h30	Fermeture 17h30
Mardi	Fermée	Fermée	Fermée
Mercredi	9h30 - 11h45	13h30 - 18h30	Fermeture 17h30
Jeudi	9h30 - 11h45	13h30 - 18h30	Fermeture 17h30
Vendredi	9h30 - 11h45	13h30 - 18h30	Fermeture 17h30
Samedi	9h30 - 12h15	13h30 - 18h30	Fermeture 17h30

TRANSPORT SCOLAIRE :

	ALLER		
	LMJV (matin)	LMJV (soir)	Mercredi (midi)
<i>Eglise</i>	7H21 8h05	18H38	12H44

	RETOUR	
	LMJV (soir)	Mercredi Midi
<i>Eglise Aribus</i>	17H12	12H30
<i>La Contrie</i>	17H13	12H31
<i>La Brigaudière</i>	17H15	12H33
<i>La Peignerie</i>	17H17	12H35
<i>Les Varies</i>	17H18	12H36

Frédéric GARNIER Débroussaillage Elagage

02 43 08 10 16 - 06 17 46 55 41

La Rebutière
53100 PARIGNE/BRAYE

FRANCE ENVIRONNEMENT Ent. MOQUET

Dallage, Pavage - Enrobé rouge, noir
Emulsion naturelle, noire - Stabilisé - Sablé
Financement spécial habitat

La Couture - 53100 PARIGNÉ-SUR-BRAYE
Tél. : 02 43 00 31 45

Boris MOQUET Maraîcher BIO

Tél 02 43 32 12 15

La Quentinière
53100 PARIGNE/BRAYE



CIRON MAYENNE
Impasse le Meslier - 53100 PARIGNÉ-SUR-BRAYE
Tél. : 02 43 04 19 54 - Site web : www.ciron-daf.com

Couverture - Charpente Réparation - Restauration - Neuf

Jean-Marc SAUDUBRAY
Artisan - Tâcheron

Montanger - 53100 PARIGNÉ-SUR-BRAYE
Tél. : 02 43 32 08 54

Les artisans et commerçants de Parigné

T.D.L.

Drainage - Terrassement
Fosse à lisier

La Frogerie - 53100 PARIGNÉ-SUR-BRAYE
Tél. : 02 43 04 16 46 - Voil. : 02 43 90 83 16

Vente directe à la ferme
de pommes de terre de qualité

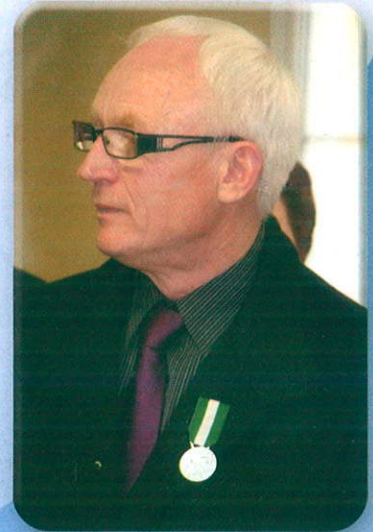
Claudine MOUSSAY Producteur

Le Petit Bois - Le Bourg
53100 PARIGNÉ-SUR-BRAYE
Tél. : 02 43 00 36 24

REMISE DE LA MÉDAILLE
D'HONNEUR COMMUNALE
5 FÉVRIER 2011



Jean Arthuis remet à Nicole Marchand
2e adjointe la médaille d'honneur
en présence de Yannick Favennec député
et François Zochetto Sénateur



Norbert Gaisnon
4e adjoint

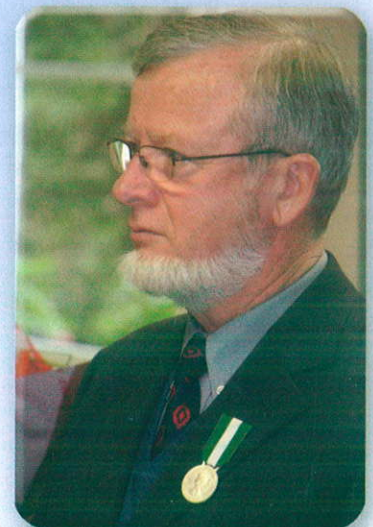
Félicitations
aux médaillés
pour 20 ans de
service à
la commune !



Allocution de Jean Arthuis
à l'issue de la cérémonie



Jean Barreau
1er adjoint



Rémi Métairie
Conseiller